

QUI SOMMES NOUS ?



PROFESSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE 78 EST UNE ASSOCIATION LOI 1901

Créée en 1995, Profession Sport et Vie Associative 78 est issue d'un dispositif initié par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

C'est une association au service des associations qui contribue à leur développement et à la professionnalisation des acteurs de la vie associative.

Elle a pour objectifs :

- Le soutien aux dirigeants associatifs de tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire pour la gestion de leur association ;
- La création d'emplois stables grâce notamment à la mutualisation des heures des éducateurs et des animateurs.



Association loi 1901 • Agrément sport : APS 78716 Éducation Populaire : 78 748 - SIRET : 40374441000057 **Courriel**: contact@profession-sport-78.com **Site web**: yvelines.profession-sport-loisirs.fr

Une aide à la vie associative...
une solution pour l'emploi !

CRIB

L'AIDE À LA GESTION DE VOTRE ASSOCIATION

Labellisée en 2003 Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Profession Sport et Vie Associative 78, en étroit partenariat avec la DDCS 78 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), apporte gratuitement des informations, conseils et ressources à tous les bénévoles pour toutes les questions portant sur l'administration, la vie statutaire et la gestion comptable quel que soit le secteur de l'association.



Contact:

contact@profession-sport-78.com 01 39 20 12 31

Un réseau d'aide et de soutien





L'AIDE A LA FONCTION D'EMPLOYEUR

Depuis 2006, Profession Sport et Vie Associative 78 porte le Club Asso Emploi, dispositif gratuit d'accompagnement des dirigeants associatifs dans leur fonction d'employeur.

Les associations bénéficient d'informations et de renseignements relatifs à l'emploi : obligations de l'employeur, bulletin de paye, rédaction du contrat de travail, formation professionnelle...



Contact:

contact@profession-sport-78.com 01 39 20 12 31

GESTION SALARIALE



L'AIDE A LA GESTION ADMINISTRATIVE

Une association employeuse a des obligations fiscales, sociales et financières assimilables à celles d'une entreprise. Les dirigeants bénévoles n'ont pas toujours le temps ni les connaissances pour faire face à ces obligations.

Profession Sport et Vie Associative 78, tiers de confiance URSSAF, peut effectuer pour les associations des secteurs du sport et de l'animation l'ensemble des formalités liées à l'emploi (déclaration d'embauche, bulletin de paie, déclarations trimestrielles et annuelles, formation professionnelle, attestations...).

Contact:

gestionsalariale@profession-sport-78.com 01 39 20 12 32

MISE À DISPOSITION



AIDE À L'ENCADREMENT DE VOS ACTIVITÉS DANS LE SECTEUR DU SPORT OU SOCIO-CULTUREL

- Associations, collectivités : vous ne pouvez pas supporter la fonction d'employeur
- Educateurs sportifs, animateurs socio-culturels : vous souhaitez professionnaliser votre activité

Profession Sport et Vie Associative 78 devient l'employeur et prend en charge la totalité des démarches administratives liées à l'emploi de l'entrée à la sortie du salarié qualifié mis à disposition au sein d'une structure (DPAE, contrat de travail, bulletin de paie, documents de fin de contrat...).

Contact:

emploi@profession-sport-78.com 01 39 20 12 34

Une aide à la gestion...

Un employeur

technique aux associations...

...de l'emploi !

à votre disposition